

Décision

Générale

colonial

Décision n° 66/111/SPCG portant engagement d'un adjoint au chef de quartier d'Ambouli

n° 66/111/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
24 août 1966

Numéro JO
n° 10 du 01/10/1966

Date du numéro
1 octobre 1966

TEXTE INTÉGRAL

M Djama Fval Foureh. Issa Fourlaba Saïb rer Nour rer Ali Dibril est ensacé pour compter du 1er juillet 1966 en avtalite d'adjoint au chef de quartier -d'Ambouli. La rémunération mensuelle de M. Djama Egal Foureh est fixée à seize mille deux cent quatre-vingts francs Djibouti.